

Compte-rendu de la séance du 29 février 2016
du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

Présents: MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, FILATRE Félicien, LE MÉE Philippe, PAITEL Patricia, CHESNOT Cécile, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: BARBIER Laurent, ÉON Christophe

Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 25 janvier 2016.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Le Maire rappelle que le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015. Il présente les dépenses suivantes: Achat de matériel divers pour l'accueil de loisirs: 30 € à l'article 2188 op 397; Travaux de la digue de la Robinais de 83037 €, la commune n'ayant inscrit que 79000 € en Restes à Réaliser : 4037 € à l'article 2041412.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'une ouverture de crédits d'investissements d'un montant de 30 € à l'article 2188 op 397
- DECIDE d'une ouverture de crédits d'investissements d'un montant de 4037 € à l'article 2041412
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes

Acquisition de la parcelle ZE 78 au lieu-dit le Perray

Le Maire rappelle qu'une partie des travaux de la digue de la Robinais ont été réalisés par erreur sur 500 m² de la parcelle ZE 78 appartenant à un particulier. Le propriétaire souhaite donc que la commune acquière sa parcelle de 2000 m². Le Maire précise qu'un autre particulier serait éventuellement intéressé pour acquérir les 1500 m² restant sur cette parcelle. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à proposer l'acquisition de tout ou partie de la parcelle ZE 78 à 1€ le mètre carré et à procéder aux démarches auprès d'un géomètre et d'un notaire

Déclaration d'Intention d'Aliéner: parcelle ZO 48

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude notariale de Maîtres GRATESAC-GUINES et EMONNET de Betton concernant la parcelle ZO 48 d'une superficie de 1497 m².

Proposition d'acquisition d'une bande de terrain pour la réalisation d'une liaison douce

Le Maire rappelle, que par délibération du 23 février 2015, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle AB 231a, qui était à l'époque en vente, afin de pérenniser un chemin piétonnier reliant le boulevard du Docteur Aubin et la rue des Mimosas. La totalité de la parcelle a été acquise en 2015 par des particuliers et les nouveaux propriétaires sont d'accord pour vendre à la commune une bande de trois mètres de largeur. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de se porter acquéreur d'une bande de terre auprès des propriétaires de la parcelle AB 231a, correspondant au chemin existant additionné de 2 mètres de large supplémentaire soit au total environ 3 mètres de large au prix de 5 € le mètre carré, AUTORISE le Maire à négocier le prix du terrain, AUTORISE le Maire à procéder aux démarches auprès d'un géomètre et d'un notaire, S'ENGAGE à réaliser, à la charge de la commune, les travaux de création d'une clôture et d'un mur de soutènement, AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette affaire

Tarifs des cartes de pêche

Armelle HUBERT, adjointe au Maire en charge de la pêche, propose de revoir les tarifs des cartes de pêche qui n'ont pas été modifiés depuis près de 10 ans. Elle rappelle les tarifs actuels:

	Carte à la journée	Carte à l'année
Adultes et enfants de plus de 12 ans	4 €	31 €
Enfants de moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit

La commission pêche-environnement propose d'augmenter les tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE les tarifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2016 et RAPPELLE que les enfants de moins de 12 ans n'ont le droit qu'à une seule ligne de pêche :

	Carte à la journée	Carte à l'année
Adultes et enfants de plus de 16 ans	5 €	35 €
Enfants de 12 à 16 ans	5 €	20 €
Enfants de moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit

Révision du prix de vente des terrains du lotissement « Les Fontaines »

Le Maire rappelle que par délibération n°2012-06-03 du 23 avril 2012 le prix de vente du mètre carré de terrain au lotissement « Les Fontaines » avait été fixé à 48 € Hors Taxe, puis révisé à 35 € Hors Taxe par délibération n°2015-07-06 du 22 juin 2015. Il précise qu'aucune vente n'a été réalisée depuis juillet 2010, qu'il reste 6 lots sur 11 à commercialiser et que la diminution du prix à 35 € n'a pas attiré d'acquéreur. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSIDÉRANT qu'aucun terrain n'a fait l'objet d'une vente depuis 5 ans, CONSIDÉRANT la conjoncture économique peu favorable, MODIFIE le prix de vente de terrain au lotissement « Les Fontaines » à 19 € hors taxe le mètre carré à compter du 15 mars 2016.

Vote des taux communaux des taxes locales

Du fait de la baisse conséquente des dotations de l'Etat, de la diminution importante des subventions du Conseil Départemental (voirie) et de la communauté de communes (voirie), de l'arrivée d'une quarantaine d'enfants à l'école Saint François et enfin du coût de l'instruction des permis de construire au Pays des Vallons de Vilaine, la commission finances propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 2%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'augmenter les taux des taxes locales communales de 2%, portant les taux aux valeurs suivantes pour l'exercice 2016 :

TAXES	TAUX 2016
Taxe d'habitation	17.16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.27%

Vote des subventions communales 2016

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions pour l'année 2016 et répartit comme suit le crédit qui sera inscrit au budget primitif 2016:

Associations intercommunales	
Triangle football Club	1350 €
Tennis Club Teillay-Ercé-Tresboeuf	1500 €
Association Rurale de Loisirs Ercé-Teillay	300 €
Les Câlinous	356 €
Associations communales	
Trail Club des Marches de Bretagne	108 €
Club de gym	458 €
Société de Chasse St Hubert : encouragement à la lutte contre les ragondins	150 €
Associations locales	
Association Départementale des Veuves Civiles	50 €
ADMR (Association Locale de Bain)	150 €
Association des Amis des Soins Palliatifs de la région de Bain de	80 €

Bretagne HETRE	
Associations caritatives	
Secours catholique	100 €
Restos du Cœur	100 €
Téléthon	200 €
ADAPEI Les Papillons Blancs	100 €
Association des Donneurs de Sang	40 €
Aide au fonctionnement des écoles	
Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne :	
- Subvention sports et culture / élève d'Ercé	24 €
- fournitures scolaires individuelles par élève d'Ercé	15 €
A.E.P.E.C. École St François :	
- fournitures scolaires individuelles par élève d'Ercé	15 €
- Convention	37 000 €
A.P.E.L. Ecoles St François:	
- Subvention sports et culture / élève d'Ercé	24 €
Aide au fonctionnement des maisons familiales et rurales, aux lycées et aux chambres des métiers	
- Lycée, Institut rural, Maison rurale/ élève	60 €
- Chambre des Métiers de la Charente Maritime/apprenti	38 €
- Chambre des Métiers des Côtes d'Armor/apprenti	60 €

Le Conseil Municipal précise toutefois que les subventions "*fournitures scolaires individuelles*" et "*sports et culture*" accordées aux écoles citées ci-dessus seront versées, partiellement ou en totalité, sur présentation des justificatifs.

Les subventions sont votées une à une. Monsieur BERTHIAUX ne prend pas part au vote de la subvention destinée au Triangle Football Club dont il est membre du bureau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix pour APPROUVE la subvention accordée aux Triangle Football. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE l'ensemble des subventions restantes telles que présentées ci-dessus.

Convention entre la commune et le SIEFT pour la réalisation d'un forage d'essai

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil souhaite réaliser un forage d'essai sur la parcelle communale YO n°6 dans le cadre de son programme de recherches de ressources en eau potable souterraine.

La question a déjà été évoquée lors du conseil municipal du 26 octobre 2015. La décision avait été prise de ne pas statuer sur la demande du SIEFT en l'absence d'informations suffisantes sur les conséquences d'un forage, dans le cas où les analyses s'avéreraient positives, et sur les conditions d'indemnisation des particuliers et des agriculteurs qui pourraient être lésés si des puits artésiens et des plans d'épandage étaient touchés.

Le conseil syndical du SIEFT a retravaillé les questions soulevées par le conseil municipal et propose aujourd'hui un protocole d'accord autorisant le SIEFT à réaliser le forage d'essai.

Monsieur le Maire fait lecture du protocole proposé.

Après lecture, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Considérant que le conseil municipal a pleine conscience de l'utilité de la recherche de ressources en eau potable,
- Considérant que le protocole d'accord ne prévoit aucunement les suites données au forage d'essai en cas de résultats positifs (notamment le périmètre de la zone de captage),
- Considérant qu'un tel projet supprimera des surfaces épandables et mettra en péril l'activité des exploitations agricoles concernées
- Considérant que le conseil municipal tient à protéger ses agriculteurs et leurs plans d'épandage

- Considérant qu'en cas de résultats positifs, le protocole d'accord ne prévoit aucune indemnisation des agriculteurs en cas de suite donnée au forage d'essai ni aucune solution relative aux plans d'épandage et aux puits artésiens
- Considérant qu'en cas de résultats positifs, le projet pourra devenir d'utilité publique, ce qui rendra difficile pour la commune de refuser la réalisation du projet d'installation d'une usine de captage d'eau
- Considérant qu'en cas de résultats positifs, le conseil municipal, pour toutes les raisons exposées ci-dessus, s'opposera à tout projet d'implantation d'une usine de captage d'eau sur sa parcelle
- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** au protocole d'accord tel qu'il est présenté
- **DEMANDE** l'intervention du SIEFT et du BRGM lors d'un prochain conseil municipal afin de mieux comprendre les données du projet et ses conséquences.

Questions diverses

- Présentation des résultats du recensement INSEE 2016
- Prochain conseil municipal: 29/03/2016 à 20h avant le vote du budget qui aura lieu le même jour; réunions d'adjoints: 21/02/2016
- Repas du CCAS: dimanche 20/03/2016
- Lpoint sur la rentrée scolaire 2016-2017: quelques modifications à prévoir

Le Maire clôt la séance à 22h30.